ASSOCIATION 3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL
Siège social : 34070 MONTPELLIER
205, rue de Cheng Du

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

TEOREM A2C
29 avenue Félix Viallet
38 000 GRENOBLE

TEOREM
Grandissons ensemble

Gallo &Associés

ASSOCIATION 3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL
Siège social : 34070 MONTPELLIER
205, rue de Cheng Du

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'Association **3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GRENOBLE, le 08 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
TEOREM A2C
Sébastien CHIRAT

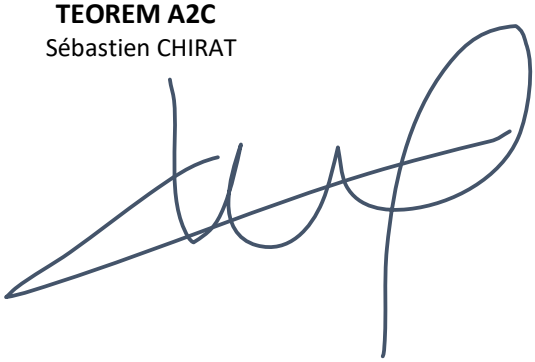

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 105 049	199 847	905 203	169 299
Immobilisations financières	7 050		7 050	7 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 112 099**	**199 847**	**912 253**	**176 349**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	270 209		270 209	145 269
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	359 993		359 993	428 751
Caisse	19 070		19 070	29 187
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**649 272**		**649 272**	**603 207**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	**1 761 372**	**199 847**	**1 561 525**	**779 556**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 685	4 685
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	**50 468**	**357 788**
Report à nouveau	586 327	228 539
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	440 171	29 408
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**586 327**	**228 539**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**641 480**	**591 012**
FONDS DEDIES	**15 000**	**55 000**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	85 888	40 000
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	284 350	20 212
Autres	94 636	43 924
TOTAL DETTES	**464 874**	**104 136**
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**1 561 525**	**779 556**

(1) Dont à plus d'un an (a)	25 967
Dont à moins d'un an (a)	438 907
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	50 000
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Cotisations	194 422	178 563
Ventes de marchandises	7 942	554
Ventes de prestations de services	481 036	253 424
Production stockée		
Production immobilisée		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 174 341	996 691
Autres produits	396	1 107
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	40 000	122 500
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 898 136**	**1 552 839**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 034 192	689 371
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 168	6 322
Rémunérations du personnel	646 069	334 347
Charges sociales	72 330	19 908
Dotations aux amortissements	132 923	46 216
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	22 612	51 514
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		55 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 914 294**	**1 202 677**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-16 157**	**350 162**
PRODUITS FINANCIERS	**1**	
CHARGES FINANCIERES	**3 997**	**98**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**73 529**	**8 700**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 907**	**977**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**50 468**	**357 788**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : 3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 561 525 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 50 468 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/11/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Le fait générateur de la comptabilisations des cotisations et affiliation est au moment de l'encaissement.

Transactions avec les parties liées

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :
- désignation de la contrepartie ;
- la nature de la relation avec la contrepartie ;
- le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.
Au regard des transactions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes nous n'avons pas de transactions à relater dans l'annexe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Développement de nouvelles activités collo,alsh,aide au devoirs etc...Ces autres activités ont généré de nouvelles ressources pour l'association et des financement de l'Etat de de la CAF. L'activité centre de loisir et minicamp a permis de maintenir le poste cotisations.

L'association a doublé sa masse salariale pour répondre aux besoins et aux nouvelles missions.

Année charnière de changement, beaucoup de salariés historiques ont quitté l'association emportant avec eux leur organisation et leur savoir. Se greffe une année de projet avec l'embellie que réprésente la base de loisirs LGM et ses 500 KE d'aide à l'investissement versés par la CAF. Une réelle confiance est donnée au 3mtkd pour exploiter ce site à destination des jeunes publics pour les séjours de vacance. Elle doit s'accompagner d'un effort de structuration autour du Président pour gérer l'aspect financier des opérations induites par cette embellie.

Autres éléments significatifs

L'organisation interne de l'Association a contribué à produire les états financiers en dehors des délais normatifs prévus par les statuts de l'Association.
Il s'ensuit la nécessité d'une vigilance toute particulière sur le niveau de Trésorerie au cours de l'exercice 2023 en lien avec les retards accumulés pour produire les états financiers certifiés auprès des autorités, au regard du risque de caducité de certaines subventions dont les soldes à percevoir s'établissent à 201 815 € à la clôture de l'exercice.
La continuité d'exploitation s'en trouverait par conséquent compromise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		142 854		142 854
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		581 632		581 632
- Installations générales, agencements aménagements divers	82 335		16 016	66 319
- Matériel de transport	134 424	54 321	2 500	186 246
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 258	16 243	800	51 701
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				76 298
Immobilisations corporelles	**253 018**	**795 050**	**19 316**	**1 105 049**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	30			30
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 020			7 020
Immobilisations financières	**7 050**			**7 050**
ACTIF IMMOBILISE	260 068	795 050	19 316	1 112 099

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		795 050		795 050
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**795 050**		**795 050**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 316		19 316
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**19 316**		**19 316**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		12 131		12 131
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		40 423		40 423
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 341	19 362	16 016	37 686
- Matériel de transport	41 693	51 364	2 500	90 557
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 685	12 165	800	19 050
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**83 719**	**135 444**	**19 316**	**199 847**
ACTIF IMMOBILISE	83 719	135 444	19 316	199 847

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 277 229 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 020		7 020
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	270 209	270 209	
Charges constatées d'avance			
Total	**277 229**	**270 209**	**7 020**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	32 698
Total	**32 698**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 464 874 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	50 000	50 000		
- à plus de 1 an à l'origine	35 888	9 921	25 967	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 350	284 350		
Dettes fiscales et sociales	93 274	93 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 362	1 362		
Produits constatés d'avance				
Total	**464 874**	**438 907**	**25 967**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 112			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	16 380
Dettes provis. pr congés à payer	20 331
Charges sociales s/congés à payer	2 033
Total	**38 744**

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		209 600
Prestations en nature		8 000
Dons en nature		
Total		**217 600**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		8 000
Prestations		
Personnel bénévole		209 600
Total		**217 600**

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
ATELIER NUMERIQ		5 000	5 000				
HAUT NIVEAU		20 000	20 000				
REGION SERIE CO		30 000	15 000			15 000	
Sous total		**55 000**	**40 000**			**15 000**	
Sous total							
TOTAL		55 000	40 000			15 000	